



Copes

Formation pour les professionnels
de l'enfance, de l'adolescence et de la famille

SMZ1-27P

LIVRET DE SUIVI DPC Périnatalité et addictions

Nom

Prénom

Catégorie professionnelle

Date de la formation

Établissement de rattachement ou libéral

Ce document vous est remis dans le cadre d'une inscription à un programme de DPC. Nous vous remercions d'en prendre connaissance et de le compléter avec l'aide du formateur le cas échéant.

Nous rappelons ici que le dispositif DPC tel que promulgué à ce jour par la HAS comprend trois volets :

- L'analyse des pratiques
- L'apport cognitif (formation)
- La mesure de l'amélioration et de son impact sur la population concernée

Le présent livret a pour objet d'encadrer cette obligation au regard de la formation que vous suivez avec le Copes. Le recueil de l'ensemble de ces éléments nous est donc nécessaire pour établir à votre nom le certificat de participation à un programme de DPC.



Analyse des pratiques

Avez-vous mené une réflexion, voire une analyse de pratiques avant cette formation ?

- Oui
- Non, je viens chercher dans cette formation les éléments nécessaires à une analyse de pratiques

Si oui, quelle méthode d'analyse des pratiques avez-vous utilisée ?

- Gestion des risques
- Revue de dossiers et analyse de cas
- Indicateurs
- Analyse des parcours de soins (patient traceur)
- Analyse de parcours professionnel
- Aucune de ces méthodes (dans ce cas, votre analyse de pratique devra être reprise avec l'une des méthodes ci-dessus)

Si oui, qu'attendez-vous de cette formation ?

- Approfondir des connaissances
- Améliorer des pratiques professionnelles
- Travailler une problématique institutionnelle sur votre lieu de travail
- S'inscrire dans une VAE
- Créer et/ou participer à un groupe de travail, une instance, une commission pour l'amélioration des pratiques
- Répondre aux évolutions du poste ou du métier
- Autre (à préciser) :

Si votre participation à la formation est en lien avec un groupe de travail, une instance ou une commission, merci de préciser lequel :

.....

.....

.....

Apport cognitif

Orientation nationales concernées

- Promotion des actions de prévention ou de dépistage
- L'amélioration de la qualité de vie du patient et la prise en charge des personnes fragiles et/ou handicapées, et de leur entourage
- La prévention de la maltraitance et la promotion de la bientraitance
- L'élaboration de référentiels communs de coopérations professionnelles
- L'adaptation et le développement des salariés définis à l'article L.6313-3 du code du travail

Quel(s) lien(s) faites-vous entre votre pratique et les apports de connaissances de la session ?

.....

.....

.....

Programme lié à l'apport de connaissances de l'étape

Thèmes

Apports théoriques et cliniques sur les enjeux (somatiques, psychiques, sociaux) de la consommation de substances psychoactives durant la grossesse et lors de l'arrivée d'un nourrisson. — Initiation à l'utilisation d'outils de repérage et de première intervention adaptés au contexte de la périnatalité. — Présentation du système de soin en addictologie : comment orienter une femme enceinte ou une jeune mère? — Découverte des réseaux de soin « périnatalité et addictions » : quelles missions? Quelles ressources? Quelle existence? — Réflexion sur la place de la réduction des risques et des dommages pour une prise en charge adaptée aux besoins spécifiques de chaque patiente.

Objectifs

Renforcer les compétences et la légitimité des professionnels de la périnatalité à parler des consommations de substances psychoactives avec toutes les femmes enceintes et les jeunes mères. — Pouvoir proposer un accompagnement spécifique.

Public et prérequis

Professionnels exerçant dans le champ de la périnatalité : sages-femmes, infirmières puéricultrices, médecins de PMI ou maternité...

Méthodes de travail

3 jours consécutifs. — Apports théoriques et cliniques. — Échanges entre les intervenants et les participants. — Un support pédagogique papier ou numérique sera remis en cours ou à l'issue de la formation.

Évaluation de l'amélioration des pratiques

Attention, si vous n'avez pas réalisé d'analyse de pratique selon l'une des méthodes préconisées dans la partie « analyse des pratiques » de ce livret, au moins une des améliorations devra porter sur sa mise en œuvre.

Améliorations attendues sur vos pratiques

.....

.....

.....

Décrivez ce que vous souhaitez mettre en œuvre pour améliorer vos pratiques

.....

.....

.....

Quels sont les critères qui permettront de constater l'amélioration des pratiques ?

.....

.....

.....

Quels sont les éléments concrets que vous pourrez transmettre au Copes pour attester de l'impact de ces améliorations sur les prises en charge ?

.....

.....

.....